



Marcel BAUER

Maire

A R R E T E N°09/2022
AUTORISANT LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION

Service de l'IME-ARC EN CIEL
Bâtiment «MODULE AUTISTE »
25 Avenue Pasteur
67600 SELESTAT

LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT AU NOM DE L'ETAT

Vu le code général des collectivités territoriales et des communes,
Vu le code du travail,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le décret du 27/02/2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,
Vu l'arrêté du 23/03/1965 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP,
Vu l'arrêté du 25/06/1980 modifié, dispositions générales applicables aux ERP du 1er groupe,
Vu l'arrêté du 23/06/1978 modifié concernant les dispositions dans les chaufferies,
Vu l'arrêté du 22/06/1990 modifié, relatif au règlement de sécurité des ERP 5^{ème} catégorie,
Vu l'arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15/02/2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie,
Vu le classement de l'établissement en 5^{ème} catégorie de type « J »,
Vu la visite périodique de l'établissement le 01/12/2021,
Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Sous-Commission Départementale pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (SCDS) du 14/12/2021,

a r r ê t e :

Article 1 : La poursuite de l'exploitation du bâtiment « D » est autorisée.

Article 2 : Les prescriptions formulées par la SCDS le 14/12/2021, dont la copie est ci-annexée seront respectées.

P.J. : PV SCDS

Fait à Sélestat, le **14 JAN. 2022**

Le Maire


Marcel BAUER

Copie transmise à :

- Sous Préfecture de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein
- Gendarmerie Nationale
- Sécurité Publique